

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 49 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 27 MARS 2019

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne, THIEVENT Claudine

Absents excusés : LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, JOLY Lionel qui a donné pouvoir à Claudine THIEVENT

Secrétaire de séance : BRENIAUX Blandine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 10) Suppression et création d'un poste
- 11) Achat de propriétés
- 12) Encaissement des ventes de bois par l'ONF

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du compte administratif 2018 de la commune
- 2) Approbation de compte de gestion 2018 du comptable
- 3) Affectation du résultat 2018
- 4) Vote des taxes locales 2019
- 5) Vote du budget primitif 2019
- 6) Étude de devis
- 7) Logements communaux : dénonciation des conventions
- 8) Vente par soumission cachetée de la porte de la salle polyvalente : ouverture des offres
- 9) Décision budgétaire modificative budget eau/assainissement
- 10) Suppression et création d'un poste
- 11) Achat de propriétés
- 12) Encaissement des ventes de bois par l'ONF
- 13) Questions diverses

1)Vote du compte administratif 2018 de la commune

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	193 511,48 €		
Dépenses de fonctionnement :	132 384,91 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 61 126,57 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 29 144,95 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 90 271,52 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	45 456,07 €		
Dépenses d'investissement :	76 433,42 €		
		Résultat de l'exercice :	- 30 977,35 €
		Résultat antérieur reporté :	- 21 611,45 €
		Résultat d'investissement clôturé :	- 52 588,80 €

Résultat définitif : + 37 682,72 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

2) Approbation du compte de gestion du comptable 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion de la commune pour l'année 2018, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

3) Affectation du résultat 2018

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2018 au budget 2019, soit :
37 682,72 euros affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et
52 588,80 euros affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit d'investissement.

4) Vote des taxes locales 2019

Sur proposition du maire, le Conseil municipal **décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition** des trois taxes communales, soit :

taxe d'habitation	9,77 %
taxe foncière (bâti)	18,44 %
taxe foncière (non bâti)	24,10 %

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 88 093 € pour 86 117 € en 2018.

Comme chaque année, les bases d'imposition des différentes taxes sont actualisées par l'Etat en fonction de l'inflation. Au lieu du 1 % habituel, cette année l'augmentation prévue est de 2,17 %.

Ainsi même si la commune n'augmente pas ses taux, les contribuables verront leurs impôts locaux augmenter.

5) Vote du budget primitif 2019 de la commune

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2019 pour la commune ainsi présenté.

	proposition 2018	réalisation 2018	proposition 2019
DEPENSES	396 620,00	230 429,78	439 380,00
Dépenses de fonctionnement	204 936,00	132 384,91	201 478,00
Dépenses d'investissement	191 684,00	98 044,87	237 902,00
RECETTES	396 620,00	268 112,50	439 380,00
Recettes de fonctionnement	204 936,00	222 656,43	201 478,00
Recettes d'investissement	191 684,00	45 456,07	237 902,00
EXCEDENT GLOBALISE		37 682,72	

6) Étude de devis

Mme MAIRE Corinne quitte la séance.

Achat de matériel pour l'employé communal :

Après étude des différentes propositions, **le conseil accepte à l'unanimité les devis suivant :**

SARL VANOTTI : achat d'une **tronçonneuse** Husqvarna modèle T435 pour **358,80 € TTC**,

SARL VANOTTI : achat d'une **débroussailleuse** Husqvarna modèle 545 RX pour **750,00 € TTC**,

SARL AVIET MOTOCULTURE : achat d'une **tondeuse** GRINDER SH PRO 51 4X4 pour **1 224 € TTC**.

Travaux ONF :

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'ONF d'un montant de 489,50 € HT pour le dégagement manuel en plein de plantation dans la parcelle 11r.

Création de toilettes publiques dans l'ancien abris bus :

Après étude des différents devis, **le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise EURL GIBOUDEAUX Didier d'un montant de 5 264,47 € TTC pour les travaux de plomberie/sanitaire dans l'ancien abris bus.**

7) Logements communaux : dénonciation des conventions

Les 3 logements situés au bâtiment du chalet sont conventionnés. Les conventions concernées N°39/1986/04/771019/1/018 et 39/1989/11/771019/1/154 n'ont pas fait l'objet d'une demande de dénonciation à leur date respective d'expiration soit, les 30/06/1994 et 30/06/1998 et ont donc été reconduites tacitement par période triennale.

Suite aux importants travaux réalisés dans les logements et afin de pouvoir fixer librement les loyers, il convient de dénoncer ces conventions qui n'apportent plus rien à la commune et ne changent rien pour les aides aux logements des locataires.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil décide de dénoncer ces conventions pour le 30/06/2019.

8) Vente par soumission cachetée de la porte de la salle polyvalente : ouverture des offres

Concerné par cette affaire le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 février dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée, **l'ancienne porte sectionnelle en bois de la salle polyvalente (située sur le coté du bâtiment).**

Une seule offre a été déposée en Mairie.

Après l'ouverture de l'enveloppe, l'ancienne porte est attribué à l'unanimité à M. JAQUIER Christian au tarif de 20 €.

9) Décision budgétaire modificative budget eau/assainissement

Suite aux études à réaliser pour le réseau et la station d'épuration située à Arbois, il convient de modifier le budget eau/assainissement car ces études n'ont pas été prévues sur les bons comptes.

Le conseil accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : + 7 000 €

Article 2158 : Autres immobilisations : - 7 000 €

Dépense de fonctionnement :

Article 678 : Autres charges exceptionnelles + 1 000 €

Recette de fonctionnement :

Article 747 : Subventions et participations des collectivités territoriales : + 1 000 €

10) Suppression et création d'un poste

Vu la possibilité de M. PERROUX Philippe de changer de grade à compter du 2 avril 2019, le conseil décide à l'unanimité de **supprimer le poste existant d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 24h30 par semaine et de créer celui d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 24h30 par semaine**, à compter du 2 avril 2019.

11) Achat de propriétés

Depuis plusieurs années, le conseil réfléchit à l'agrandissement du hangar qui est trop petit pour stocker l'ensemble du matériel communal.

Le conseil, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de se porter acquéreur de la parcelle ZC 258 lieu dit « du Crêt » sur la commune de Pupillin, d'une contenance de 4a 20ca et du bâtiment d'exploitation d'environ 100 m² à usage de stockage et garage situé sur cette parcelle pour un montant de 20 000 €.

Il décide également à l'unanimité d'acheter la parcelle de bois ZB 5 lieu dit « La Milande » sur la commune de Pupillin, d'une contenance de 25a 05ca pour un montant de 711,28 €.

Il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12) Encaissement des ventes de bois par l'ONF

Sur proposition de l'Association des communes forestières du jura, le conseil décide à l'unanimité de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

En effet, le conseil craint que l'ONF ne reverse pas immédiatement l'argent à la commune, ce qui pourrait pénaliser la trésorerie de la commune et le maintien des services publics du centre des impôts de Poligny.

13) Questions diverses

Néant

INFORMATIONS :

*** Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.**

*** La Région Bourgogne Franche Comté propose une tarification unique routière en car Mobigo à 1,50€.**

Nouveaux tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble des lignes régulières (LR) et des lignes de transport à la demande (TAD) Mobigo.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur viamobigo.fr :

- calculateur d'itinéraire,**
- fiches horaires téléchargeables,**
- information sur les titres de transport et lieux de vente,**
- modalité de réservation pour le transport à la demande.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Blandine BRENIAUX